

JOURNAL DE MONACO

Bulletin officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - RÉDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle.....	74,00 €
avec la propriété industrielle.....	120,00 €
Étranger	
sans la propriété industrielle.....	88,00 €
avec la propriété industrielle.....	142,00 €
Étranger par avion	
sans la propriété industrielle.....	106,00 €
avec la propriété industrielle.....	172,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule	57,00 €

INSERTIONS LÉGALES

La ligne hors taxe :	
Greffe Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions).....	8,20 €
Gérançes libres, locations gérançes.....	8,80 €
Commerces (cessions, etc...).....	9,20 €
Sociétés (statuts, convocation aux assemblées,	
avis financiers, etc...)	9,60 €
* À partir de la 21 ^{ème} page :	
la page toutes taxes comprises.....	60,00 €

SOMMAIRE

MAISON SOUVERAINE

*Message de vœux de LL.AA.SS. le Prince Albert II et la Princesse
Charlène pour l'année 2020 (p. 42).*

ORDONNANCES SOUVERAINES

*Ordonnance Souveraine n° 7.853 du 24 décembre 2019 portant
nomination du Directeur-Adjoint de la Sûreté Publique
(p. 43).*

*Ordonnance Souveraine n° 7.869 du 8 janvier 2020 portant
nomination d'un Huissier de justice près la Cour d'appel et
les Tribunaux de Monaco (p. 44).*

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

*Erratum à l'arrêté ministériel n° 2019-1053 du 12 décembre
2019, publié au Journal de Monaco du 20 décembre 2019
(p. 44).*

*Erratum à l'arrêté ministériel n° 2019-1054 du 12 décembre
2019, publié au Journal de Monaco du 20 décembre 2019
(p. 45).*

ARRÊTÉS DU DIRECTEUR DES SERVICES JUDICIAIRES

*Arrêtés du Directeur des Services Judiciaires n° 2020-1 à
n° 2020-3 du 7 janvier 2020 portant nomination de trois
avocats (p. 45 et p. 46).*

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions » (p. 47).

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » (p. 47).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2020-5 d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Travaux Publics (p. 47).

Avis de recrutement n° 2020-6 d'un Chef de Section à la Direction de l'Environnement (p. 47).

Avis de recrutement n° 2020-7 d'un Contrôleur au Centre de Contrôle Technique des Véhicules du Service des Titres de Circulation (p. 48).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Appel à candidatures en vue de la mise à la location d'un local destiné prioritairement à l'exercice d'une activité industrielle sis à Monaco, 4/6, avenue Albert II (p. 48).

Office des Émissions de Timbres-Poste.

Mise en vente de nouvelles valeurs (p. 49).

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction du Travail.

Circulaire n° 2019-15 du 27 décembre 2019 relative au S.M.I.C. Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 (p. 49).

Circulaire n° 2019-16 du 27 décembre 2019 relative au S.M.I.C. Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 (p. 49).

Circulaire n° 2019-17 du 30 décembre 2019 relative à la rémunération minimale des apprenti(e)s lié(e)s par contrat d'apprentissage applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 (p. 50).

Circulaire n° 2019-18 du 27 décembre 2019 relative au lundi 27 janvier 2020 (Jour de la Sainte Dévote), jour férié légal (p. 50).

Centre Hospitalier Princesse Grace.

Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un Chef de Service à temps plein au Centre de Transfusion Sanguine (p. 50).

Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un Chef de Service à temps plein au Service de gérontologie clinique et centre mémoire du Centre Rainier III (p. 51).

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Avis de recrutement d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires (Greffe Général) (p. 51).

INFORMATIONS (p. 52).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 54 à p. 64).

Annexe au Journal de Monaco

Publication n° 322 du Service de la Propriété Industrielle (p. 1 à p. 33).

MAISON SOUVERAINE**Message de vœux de LL.AA.SS. le Prince Albert II et la Princesse Charlène pour l'année 2020**

À l'occasion du nouvel an, LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse ont adressé Leurs vœux à la population de la Principauté. Leur message vidéo, ci-après reproduit, a été diffusé le 31 décembre 2019 à 19 heures sur Monaco Info, chaîne de télévision nationale, ainsi que sur la page officielle Facebook du Palais princier. S.A.S. le Prince Albert II prend la parole :

« Chers Compatriotes,

Chers Résidents,

Chers Amis,

Je suis particulièrement attaché à ce moment traditionnel d'échanges de vœux car il constitue une pause dans nos vies quotidiennes effrénées qui parfois peuvent nous éloigner des véritables objectifs de notre existence.

Cette période de fêtes se doit d'être une trêve, une période de partage en cette fin d'une année, marquée, comme cela est malheureusement trop souvent le cas, par des conflits, des crises humanitaires et environnementales.

Nous constatons également une recrudescence des tensions au sein de nombreuses sociétés à travers le monde liées aux difficultés économiques et aux incertitudes du futur.

Les populations attendent de leurs dirigeants une attitude responsable pour leur permettre d'avoir confiance en l'avenir. Un engagement effectif pour rassurer au plan économique, pour garantir une justice impartiale, pour œuvrer en faveur d'une paix durable et pour la prise en considération des grands défis de notre siècle, notamment celui du réchauffement climatique et ses conséquences dramatiques. Nous l'avons malheureusement constaté dernièrement ici chez nous et dans notre région.

La protection de notre planète représente une immense responsabilité que nous portons envers nos enfants et les générations futures.

Ce moment de partage nous permet également de prendre le temps de saluer les actions d'altruïsme de celles et ceux qui, par leur générosité et leur solidarité, ont apporté un peu de réconfort aux trop nombreuses personnes en souffrance.

Notre Pays est un lieu de paix et de prospérité où la solidarité, individuelle et collective, privée et publique, s'exprime avec force, car sa population est consciente des privilèges qui sont les siens.

Cette réussite sociale et économique est le fruit du travail de toutes et tous, des acteurs privés et des entités publiques que je remercie pour leur contribution.

Je salue également l'action des femmes et des hommes au sein de nos institutions dont le sens des responsabilités contribue à la préservation de notre modèle de société.

Nous devons œuvrer sans relâche pour permettre à nos jeunes de concrétiser leurs rêves et à nos aînés de mener une vie sereine et digne.

Chers Compatriotes,

Chers Résidents,

Chers Amis,

Soyez assuré de ma détermination à poursuivre dans la voie tracée par mes aïeux pour garantir stabilité, prospérité et justice pour notre pays.

Il nous faut œuvrer pour un monde plus juste empreint de compassion et de solidarité. ».

Il est rejoint par S.A.S. la Princesse Charlène qui prononce le message de vœux suivant :

« We send you, with our children, Jacques and Gabriella, our warmest wishes for 2020.

Happy new Year. ».

S.A.S. le Prince conclut ainsi :

« Bonne nouvelle année.

Bon Anu Nævu. ».

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 7.853 du 24 décembre 2019 portant nomination du Directeur-Adjoint de la Sûreté Publique.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre Ordonnance n° 5.063 du 20 novembre 2014 portant désignation d'un Commissaire de Police, Chef de la Division de l'administration et de la formation à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu Notre Ordonnance n° 6.931 du 14 mai 2018 portant nomination d'un Commissaire Principal de Police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 18 décembre 2019 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

M. Régis BASTIDE, Commissaire Principal de Police, Chef de la Division de l'administration et de la formation à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Directeur-Adjoint de la Sûreté Publique.

ART. 2.

Il conserve son grade de Commissaire Principal.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre décembre deux mille dix-neuf.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 7.869 du 8 janvier 2020 portant nomination d'un Huissier de justice près la Cour d'appel et les Tribunaux de Monaco.

ALBERT II
PAR LA GRÂCE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'Administration et à l'Organisation Judiciaires et notamment ses articles 72 à 94 ;

Vu l'appel à candidatures publié au Journal de Monaco du 6 septembre 2019 ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Frédéric LEFEVRE est nommé Huissier près la Cour d'appel et les Tribunaux de la Principauté de Monaco, en remplacement de Mme Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET étant admise, sur sa demande, à cesser ses fonctions à compter du 10 janvier 2020.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le huit janvier deux mille vingt.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. BOISSON.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Erratum à l'arrêté ministériel n° 2019-1053 du 12 décembre 2019, publié au Journal de Monaco du 20 décembre 2019.

Il fallait lire page 3759, à l'article 4 :

« Désignation de l'acte	Coefficient	Lettre clé
Pansements de stomie	3	AMI
	2	SFI
Pansements de trachéotomie y compris l'aspiration et l'éventuel changement de canule ou sonde	3	AMI
	2,25	SFI
Ablation de fils ou d'agrafes, dix ou moins, y compris le pansement éventuel	2	AMI ou SFI
Ablation de fils ou d'agrafes, plus de dix, y compris le pansement éventuel	4	AMI ou SFI
Pansement de plaies opératoires étendues ou multiples, après abdominoplastie ou chirurgie mammaire.		

Désignation de l'acte	Coefficient	Lettre clé
Dans le cadre de la chirurgie mammaire et en cas de bilatéralité, deux actes peuvent être facturés, le deuxième en application de l'article 11B des Dispositions Générales	3	AMI
Pansement postopératoire d'exérèses multiples de varices et/ ou de ligatures multiples de veines perforantes avec ou sans stripping. Sur un même membre, deux actes au plus peuvent être facturés, le deuxième en application de l'article 11 B des Dispositions Générales.	3	AMI
Autre pansement	2	AMI ou SFI

au lieu de :

Désignation de l'acte	Coefficient	Lettre clé
Pansements de stomie	3	AMI
	2,2	SFI
Pansements de trachéotomie y compris l'aspiration et l'éventuel changement de canule ou sonde	3	AMI
	2,25	SFI
Ablation de fils ou d'agrafes, dix ou moins, y compris le pansement éventuel	2	AMI ou SFI
Ablation de fils ou d'agrafes, plus de dix, y compris le pansement éventuel	4	AMI ou SFI
Pansement de plaies opératoires étendues ou multiples, après abdominoplastie ou chirurgie mammaire.		
Dans le cadre de la chirurgie mammaire et en cas de bilatéralité, deux actes peuvent être facturés, le deuxième en application de l'article 11B des Dispositions Générales	3	AMI
Pansement postopératoire d'exérèses multiples de varices et/ou de ligatures multiples de veines perforantes avec ou sans stripping. Sur un même membre, deux actes au plus peuvent être facturés, le deuxième en application de l'article 11 B des Dispositions Générales.	3	AMI

Désignation de l'acte	Coefficient	Lettre clé
Autre pansement	2	AMI ou SFI

Le reste sans changement.

Erratum à l'arrêté ministériel n° 2019-1054 du 12 décembre 2019, publié au Journal de Monaco du 20 décembre 2019.

Il fallait lire page 3762, à l'article premier :

Lettre-Clé	Acte	Tarifs d'autorité en €
MIE	Majoration pour jeune enfant	3,15 €

au lieu de :

Lettre-Clé	Acte	Tarifs d'autorité en €
MIE	Majoration pour jeune enfant	1,29 €

Le reste sans changement.

ARRÊTÉS DU DIRECTEUR DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté du Directeur des Services Judiciaires n° 2020-1 du 7 janvier 2020 portant nomination d'un avocat.

NOUS, Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco,

Vu la loi n° 1.047 du 28 juillet 1982 sur l'exercice des professions d'avocat-défenseur et d'avocat ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 8.089 du 17 septembre 1984 modifiée, portant application de la loi n° 1.047 du 28 juillet 1982, susvisée ;

Vu notre arrêté n° 2016-35 du 22 décembre 2016 portant nomination d'un avocat stagiaire ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Clyde BILLAUD, avocat-stagiaire à la Cour d'Appel, est nommé avocat à compter du 22 décembre 2019.

ART. 2.

M. Clyde BILLAUD sera inscrit dans la deuxième partie du tableau prévu par l'article 13 de la loi n° 1.047 du 28 juillet 1982.

ART. 3.

Mme le Premier Président de la Cour d'Appel et Mme le Procureur Général sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le sept janvier deux mille vingt.

Le Directeur des Services Judiciaires,
R. GELLI.

Arrêté du Directeur des Services Judiciaires n° 2020-2 du 7 janvier 2020 portant nomination d'un avocat.

NOUS, Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco,

Vu la loi n° 1.047 du 28 juillet 1982 sur l'exercice des professions d'avocat-défenseur et d'avocat ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 8.089 du 17 septembre 1984, modifiée, portant application de la loi n° 1.047 du 28 juillet 1982, susvisée ;

Vu notre arrêté n° 2016-36 du 22 décembre 2016 portant nomination d'un avocat stagiaire ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Thomas BREZZO, avocat-stagiaire à la Cour d'Appel, est nommé avocat à compter du 22 décembre 2019.

ART. 2.

M. Thomas BREZZO sera inscrit dans la deuxième partie du tableau prévu par l'article 13 de la loi n° 1.047 du 28 juillet 1982.

ART. 3.

Mme le Premier Président de la Cour d'Appel et Mme le Procureur Général sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le sept janvier deux mille vingt.

Le Directeur des Services Judiciaires,
R. GELLI.

Arrêté du Directeur des Services Judiciaires n° 2020-3 du 7 janvier 2020 portant nomination d'un avocat.

NOUS, Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco,

Vu la loi n° 1.047 du 28 juillet 1982 sur l'exercice des professions d'avocat-défenseur et d'avocat ;

Vu la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 8.089 du 17 septembre 1984, modifiée, portant application de la loi n° 1.047 du 28 juillet 1982, susvisée ;

Vu notre arrêté n° 2016-37 du 22 décembre 2016 portant nomination d'un avocat stagiaire ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Stephan PASTOR, avocat-stagiaire à la Cour d'Appel, est nommé avocat à compter du 22 décembre 2019.

ART. 2.

M. Stephan PASTOR sera inscrit dans la deuxième partie du tableau prévu par l'article 13 de la loi n° 1.047 du 28 juillet 1982.

ART. 3.

Mme le Premier Président de la Cour d'Appel et Mme le Procureur Général sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, au Palais de Justice, le sept janvier deux mille vingt.

Le Directeur des Services Judiciaires,
R. GELLI.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions ».

L'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions » est en vente au Ministère d'État, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions ».

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2020-5 d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Travaux Publics.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Travaux Publics, pour une période déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 249/352.

La mission principale liée au poste concerne la saisie de tous les documents émis par la Direction au sein d'un secrétariat.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un B.E.P. de Secrétariat ;
- ou, à défaut, posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P., ainsi qu'une expérience d'au moins trois années en qualité de Secrétaire ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- posséder de bonnes qualités rédactionnelles et organisationnelles ;
- savoir travailler en équipe et posséder de bonnes qualités relationnelles ;

- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Lotus Notes, Outlook, PowerPoint) ;
- une expérience de l'enregistrement informatique de courriers et de leur classement serait souhaitée ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle.

Avis de recrutement n° 2020-6 d'un Chef de Section à la Direction de l'Environnement.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Chef de Section à la Direction de l'Environnement, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 456/583.

Principalement en charge des calculs des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Principauté, les missions consistent notamment à :

- gérer le Registre national d'échanges de quotas d'émission de GES de la Principauté ;
- réaliser les calculs des émissions de GES et de polluants atmosphériques, les contrôles qualité et participer aux audits en tant qu'expert sectoriel ;
- élaborer les bilans d'inventaires d'émissions de GES ;
- collecter des données, constituer, gérer et qualifier des bases de données ;
- mettre en œuvre le Plan Climat Air Énergie ;
- contribuer à la gestion du réseau de la qualité de l'air ;
- assurer le suivi de Conventions Internationales.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire, dans le domaine scientifique, sciences ou chimie, d'un diplôme national sanctionnant quatre années d'études supérieures ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- justifier d'une expérience de deux années en gestion de projet ;
- maîtriser les outils statistiques et les systèmes de gestion de base de données ;
- faire preuve d'autonomie et de rigueur scientifique ;
- maîtriser les langues française et anglaise (lu, écrit, parlé) ;
- être de bonne moralité ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- avoir le sens du travail en équipe ;

- disposer de qualités rédactionnelles, d'un esprit de synthèse et d'analyse ;
- une compétence en SIG (Système d'Information Géographique) et en informatique est souhaitée.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les missions afférentes au poste impliquent des déplacements à l'étranger.

Avis de recrutement n° 2020-7 d'un Contrôleur au Centre de Contrôle Technique des Véhicules du Service des Titres de Circulation.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Contrôleur au Centre de Contrôle Technique des Véhicules du Service des Titres de Circulation pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 311/476.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.) ou du titre professionnel de Contrôleur Technique Automobile ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine de la mécanique automobile ;
- une expérience professionnelle dans le domaine du contrôle des véhicules serait appréciée ;
- être de bonne moralité ;
- avoir une bonne présentation ;
- posséder de bonnes qualités relationnelles ;
- disposer d'aptitudes dans l'accueil du public ;
- être apte au travail en équipe ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- faire preuve de rigueur et de discrétion professionnelle.

FORMALITÉS

Pour répondre aux avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, les documents suivants :

- un curriculum vitae actualisé et en français,
- une lettre de motivation,

- une copie de leurs diplômes s'ils ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois, soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante : <https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>, soit par courrier à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, au Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex.

Les dossiers de candidature incomplets ou transmis hors délai ne seront pas pris en considération.

Conformément à la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidats en présence. Dans ce cadre, les candidats monégasques ne sont soumis qu'à la vérification de leurs aptitudes par l'obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20, sauf à ce qu'ils aient obtenu à l'une des épreuves une note éliminatoire indiquée, le cas échéant, dans la lettre de convocation.

En présence de plusieurs candidats monégasques aptes, ces derniers seront départagés en fonction de leur mérite établi par ordre de classement.

En l'absence de candidat monégasque apte, les candidats aptes seront à leur tour départagés en fonction de leur mérite établi par ordre de classement.

Les candidats s'engagent, à la demande de l'Administration, à produire notamment un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Appel à candidatures en vue de la mise à la location d'un local destiné prioritairement à l'exercice d'une activité industrielle sis à Monaco, 4/6, avenue Albert II.

L'Administration des Domaines met à la location un local au 1^{er} étage de l'immeuble sis à Monaco, 4/6, avenue Albert II, (Bloc C), d'une superficie approximative de 188 m² (lots 835, 838 et 840).

Ce local est destiné prioritairement à l'exercice d'une activité industrielle.

Les personnes intéressées pourront retirer un dossier de candidature, dans les bureaux de l'Administration des Domaines, au 4^e étage du 24, rue du Gabian à Monaco, de 9 heures 30 à 17 heures ou le télécharger directement sur le site du Gouvernement Princier (<http://service-public-entreprises.gouv.mc/communiqués>).

Le dossier comprend les documents ci-après :

- une fiche de renseignements sur les conditions de l'appel à candidatures et locatives,
- un dossier de candidature à retourner dûment complété et signé par le requérant.

Les candidatures devront être adressées à l'Administration des Domaines au plus tard le vendredi 31 janvier 2020 à 12 heures terme de rigueur.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que seuls les dossiers comportant de manière exhaustive l'ensemble des pièces demandées seront pris en considération.

Office des Émissions de Timbres-Poste.

Mise en vente de nouvelles valeurs.

L'Office des Émissions de Timbres-Poste procédera le 28 février 2020 à la mise en vente des timbres suivants :

- **0,95 € - 30^e ANNIVERSAIRE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE CONTRE LE DOPAGE**
- **2,00 € - 125^e ANNIVERSAIRE DE MARCEL PAGNOL**

Ces timbres seront en vente à l'Office des Émissions de Timbres-Poste, au Musée des Timbres et des Monnaies, dans les bureaux de poste et les guichets philatéliques de la Principauté, auprès des négociants monégasques en philatélie, ainsi qu'au Carré d'Encre à Paris. Ils seront proposés à nos abonnés et clients, conjointement aux autres valeurs du programme philatélique de la première partie 2020.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Circulaire n° 2019-15 du 27 décembre 2019 relative au S.M.I.C. Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est porté à la connaissance des partenaires sociaux que, dans la région économique voisine à laquelle fait référence la loi n° 739 du 16 mars 1963, modifiée par la loi n° 1.068 du 28 décembre 1983, le taux horaire du S.M.I.C. s'élève à :

- salaire horaire 10,15 €
- salaire mensuel
pour 39 heures hebdomadaires 1.715,35 €
soit 169 heures par mois

La valeur du minimum garanti s'élève à 3,65 €

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 63-131 du 21 mai 1963 fixant les taux minima des salaires, les rémunérations minimales doivent être majorées d'une indemnité exceptionnelle de 5 % de leur montant. Cette indemnité ne donne pas lieu aux versements et aux retenues prévus au titre de la législation sociale et de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Circulaire n° 2019-16 du 27 décembre 2019 relative au S.M.I.C. Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est porté à la connaissance des partenaires sociaux que, dans la région économique voisine, le S.M.I.C. a été revalorisé à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette revalorisation est intervenue comme indiqué dans les barèmes ci-après :

Taux horaire			
Âge	Normal	+ 25 %	+ 50 %
+ de 18 ans	10,15 €	12,69 €	15,22 €
de 17 à 18 ans	9,13 €		
de 16 à 17 ans	8,12 €		

Taux hebdomadaire (SMIC horaire X 39 h)	
+ de 18 ans	395,85 €
de 17 à 18 ans	356,07 €
de 16 à 17 ans	316,68 €

Taux mensuel (SMIC mensuel X 169 h)	
+ de 18 ans	1.715,35 €
de 17 à 18 ans	1.542,97 €
de 16 à 17 ans	1.372,28 €

Avantages en nature		
Nourriture		Logement
1 repas	2 repas	1 mois
3,65 €	7,30 €	73 €

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 63-131 du 21 mai 1963 fixant les taux minima des salaires, les rémunérations minimales doivent être majorées d'une indemnité exceptionnelle de 5 % de leur montant. Cette indemnité ne donne pas lieu aux versements et aux retenues prévus au titre de la législation sociale et de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Circulaire n° 2019-17 du 30 décembre 2019 relative à la rémunération minimale des apprenti(e)s lié(e)s par contrat d'apprentissage applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il est porté à la connaissance des partenaires sociaux que, dans la région économique voisine, les salaires minima du personnel des apprenti(e)s lié(e)s par contrat d'apprentissage ont été revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2020.

Cette revalorisation est intervenue comme indiqué dans les barèmes ci-après :

Année de contrat	Âge de l'Apprenti *		
	16/17 ans	18/20 ans	21 ans et +
1^{ère} année (**)	463,14 (27 %)	737,60 (43 %)	909,14 (53 %)
2^e année (**)	668,99 (39 %)	874,83 (51 %)	1.046,36 (61 %)
3^e année (**)	943,44 (55 %)	1.149,28 (67 %)	1.337,97 (78 %)
Formation complémentaire			
Après contrat 1 an (**)	686,14 (40 %)	960,60 (56 %)	1.166,44 (68 %)
Après contrat 2 ans (**)	891,98 (52 %)	1.097,82 (64 %)	1.303,67 (76 %)
Après contrat 3 ans (**)	1.166,44 (68 %)	1.372,28 (80 %)	1.595,28 (93 %)

(*) % du SMIC ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi, si plus favorable (arrondi au centime supérieur).

(**) Base 169 heures

Rappel S.M.I.C. au 1^{er} janvier 2019

- Salaire horaire : 10,03 €
- Salaire mensuel : 1.695,07 €

Rappel S.M.I.C. au 1^{er} janvier 2020

- Salaire horaire : 10,15 €
- Salaire mensuel : 1.715,35 €

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 63-131 du 21 mai 1963 fixant les taux minima des salaires, les rémunérations minimales doivent être majorées d'une indemnité exceptionnelle de 5 % de leur montant. Cette indemnité ne donne pas lieu aux versements et aux retenues prévus au titre de la législation sociale et de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Circulaire n° 2019-18 du 27 décembre 2019 relative au lundi 27 janvier 2020 (Jour de la Sainte Dévote), jour férié légal.

Aux termes de la loi n° 798 et de la loi n° 800, du 18 février 1966, modifiée, le lundi 27 janvier 2020 est un jour férié, chômé et payé pour l'ensemble des salariés quel que soit leur mode de rémunération.

Compte tenu des obligations légales rappelées dans la circulaire de la Direction du Travail n° 79-93 du 13 novembre 1979 (publiée au Journal de Monaco du 23 novembre 1979), ce jour férié légal sera également payé s'il tombe, soit le jour de repos hebdomadaire du salarié, soit un jour normalement ou partiellement chômé dans l'entreprise.

Centre Hospitalier Princesse Grace.

Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un Chef de Service à temps plein au Centre de Transfusion Sanguine.

Il est donné avis qu'un poste de Chef de Service à temps plein est vacant au Centre de Transfusion sanguine du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Les candidat(e)s devront remplir l'une des conditions suivantes :

- être inscrit ou avoir été inscrit sur une liste d'aptitude aux fonctions de Maître de Conférences agrégé des universités ou avoir le titre de Professeur des Universités ou la qualification de praticien Professeur agrégé du Service de Santé des Armées ;
- être docteur en médecine, titulaire d'un diplôme de spécialité et avoir exercé à la date de la prise de fonction deux ans au moins en qualité de Chef de clinique des Universités-Assistant des Hôpitaux dans un Centre Hospitalier Universitaire ;
- être docteur en médecine et avoir obtenu le titre de Praticien Hospitalier ou de Praticien Hospitalier Associé.

En outre, les postulant(e)s devront justifier d'une capacité de technologie transfusionnelle ainsi que d'une expérience avérée à un poste de responsabilité dans un établissement de transfusion sanguine ainsi que de compétences managériales.

Les intéressé(e)s devront adresser leur demande à Mme le Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace accompagnée des pièces suivantes :

- extrait de naissance ;
- certificat de nationalité ;
- extrait du casier judiciaire ;
- copie des diplômes, titres et références.

Il est demandé aux candidat(e)s de présenter un projet de service.

Les candidatures devront être déposées dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

La fonction s'exercera en qualité de titulaire à temps plein, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans la Principauté et selon des dispositions statutaires dont il peut être pris connaissance au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un Chef de Service à temps plein au Service de gérontologie clinique et centre mémoire du Centre Rainier III.

Il est donné avis qu'un poste de Chef de Service à temps plein est vacant au Service de gérontologie clinique et centre mémoire du Centre Rainier III.

Les candidat(e)s devront remplir l'une des conditions suivantes :

- être inscrit ou avoir été inscrit sur une liste d'aptitude aux fonctions de Maître de Conférences agrégé des universités ou avoir le titre de Professeur des Universités ou la qualification de praticien Professeur agrégé du Service de Santé des Armées ;
- être docteur en médecine, titulaire d'un diplôme de spécialité et avoir exercé à la date de la prise de fonction deux ans au moins en qualité de Chef de clinique des Universités-Assistant des Hôpitaux dans un Centre Hospitalier Universitaire ;
- être docteur en médecine et avoir obtenu le titre de Praticien Hospitalier ou de Praticien Hospitalier Associé.

En outre, les postulant(e)s devront justifier d'une capacité ainsi que d'une expérience avérée en gériatrie.

Les intéressé(e)s devront adresser leur demande à Mme le Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace accompagnée des pièces suivantes :

- extrait de naissance ;
- certificat de nationalité ;
- extrait du casier judiciaire ;
- copie des diplômes, titres et références.

Il est demandé aux candidat(e)s de présenter un projet de service.

Il est précisé que le concours comprend un entretien du candidat avec le jury.

Les candidatures devront être déposées dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

La fonction s'exercera en qualité de titulaire à temps plein, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans la Principauté et selon des dispositions statutaires dont il peut être pris connaissance au Centre Hospitalier Princesse Grace.

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Avis de recrutement d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires (Greffé Général).

La Direction des Services Judiciaires fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires (Greffé Général) pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 249/352.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un B.E.P. de Secrétariat ou, à défaut, posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. ainsi qu'une expérience professionnelle d'au moins trois années en qualité de Secrétaire ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel) ;
- avoir une bonne présentation ;
- savoir travailler en équipe ;
- disposer d'un grand sens de l'organisation ;
- des connaissances en langues anglaise et italienne seraient appréciées.

Les candidat(e)s devront adresser à la Direction des Services Judiciaires, Boîte Postale n° 513 - MC 98015 Monaco Cedex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis, un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité,
- un extrait de l'acte de naissance,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidat(e)s de nationalité monégasque.

Dans l'hypothèse où l'application des dispositions de l'alinéa précédent ne permettrait pas de départager les candidat(e)s, il sera procédé à un examen sur épreuves dont la date et les modalités seront communiquées aux intéressé(e)s en temps utile.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Cathédrale de Monaco

Le 27 janvier, à 9 h 45,

Festivités de la Sainte-Dévote : Accueil des Reliques par les Membres du Clergé et de la Vénérable Archiconfrérie de la Miséricorde, suivi de la Messe Pontificale à 10 h et d'une Procession dans les rues de Monaco-Ville.

Église Sainte-Dévote

Le 26 janvier, à 10 h 30,

Festivités de la Sainte-Dévote : Messe des Traditions.

Le 26 janvier, à 19 h,

Festivités de la Sainte-Dévote : Salut du Très Saint-Sacrement suivi de l'Embrassement de la Barque Symbolique sur le parvis de l'Église, à 19 h 45. Feu d'artifice.

Le 27 janvier, à 16 h,

Concert d'orgue de la Sainte-Dévote, organisé par la Direction des Affaires Culturelles, en collaboration avec le Diocèse de Monaco et l'Association In Tempore Organi.

Opéra de Monte-Carlo Salle Garnier

Les 24 (gala), 29 et 31 janvier, à 20 h,

Le 26 janvier, à 15 h,

« La Bohème » de Giacomo Puccini, avec Irina Lungu, Mariam Battistelli, Andeka Gorrotxategi, Davide Luciano, Boris Pinkhasovich, Nicolas Courjal, Fabrice Alibert, Guy Bonfiglio, le Chœur de l'Opéra de Monte-Carlo, le Chœur d'enfants de l'Académie Rainier III et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, sous la direction de Daniele Callegari, organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

Auditorium Rainier III

Le 12 janvier, à 18 h,

Série Grande Saison : concert par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Elisha Inbal, avec Marie-Nicole Lemieux, contralto. Au programme : Wagner et Strauss.

Le 23 janvier, de 9 h à 19 h,

2^{ème} Salon des Services à la Personne « Mieux vivre son quotidien... », journée d'échanges entre visiteurs, exposants, experts, conférenciers et professionnels du secteur.

Le 2 février, à 18 h,

Série Grande Saison : concert par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Gianluigi Gelmetti, avec Silvia Dalla Benetta et Nino Surguladze, mezzo-soprano, Riccardo Zanellato, basse, et le Chœur de l'Opéra de Parme. Au programme : Verdi. En prélude au concert, présentation des œuvres à 17 h par André Peyrègne.

Académie Rainier III

Le 23 janvier, à 18 h 30,

Concert « Les Jeudis de l'Académie » avec le Département de Musique Ancienne.

Théâtre Princesse Grace

Le 23 janvier, à 20 h 30,

« Lettres à Nur » de Rachid Benzine, avec Robin Renucci et Nacima Bekhtaoui.

Théâtre des Variétés

Le 14 janvier, à 19 h,

Conférence/Débat « Degrado e Bellezza » entre Mario Abis, sociologue, et Mario Cucinella, architecte, organisée par l'Association Dante Alighieri Monaco.

Les 16 et 17 janvier, à 20 h 30,

Comédie classique « L'école des femmes » de Molière, avec Alain Bertrand, Philippe Codorniu, Christelle Garcia, Simon Lapière et Mélanie Samie.

Le 19 janvier, à 16 h 30,

« Zize, Le One Miss Show », café-théâtre avec Thierry Wilson.

Le 20 janvier, à 18 h 30,

Conférence sur le thème « Écrire c'est comme vivre, ça vous tombe dessus comme un coup de foudre » par Susie Morgenstern, organisée par la Fondation Prince Pierre.

Le 21 janvier, à 20 h,

Tout l'Art du Cinéma : projection du film « The World » de Jia Zhangke, organisée par l'Institut Audiovisuel de Monaco.

Le 24 janvier, à 20 h,

Concert du Département Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées de l'Académie Rainier III.

Le 29 janvier, à 20 h,

Représentation théâtrale « Charles Peguy, le visionnaire », organisée par le Diocèse de Monaco.

Le 1^{er} février, à 20 h,

Spectacle musical « Retro-spective 3 » par la Compagnie Musicale Y.G.

Théâtre des Muses

Jusqu'au 11 janvier, à 20 h 20,

Le 12 janvier, à 16 h 30,

« Femme de mère en fille depuis que l'homme est homme », spectacle d'humour d'Emma Loisel.

Du 23 au 25 janvier, à 20 h 30,

Le 26 janvier, à 16 h 30,

« Tio, itinéraire d'une enfant de Brassens », spectacle musical de Christina Rosmini.

Du 30 janvier au 1^{er} février, à 20 h 30,

Le 2 février, à 16 h 30,

« Les petits lapins », théâtre contemporain de Fred Nony.

Espace Léo Ferré

Le 14 janvier,

Concert intergénérationnel par les élèves de l'Académie Rainier III, en collaboration avec le Service des Séniors et de l'Action Sociale de la Mairie de Monaco.

Port de Monaco

Jusqu'au 1^{er} mars,
Patinoire à ciel ouvert.

Les 12 et 26 janvier, le 2 février, de 8 h à 12 h,
Activité modélisme : circuit de voitures radioguidées.

Le 26 janvier, à 18 h 30,

Festivités de la Sainte-Dévote : Hommage à Sainte-Dévote.
Arrivée de la Barque Symbolique suivie de la Procession de Sainte-Dévote depuis l'Avenue J.-F. Kennedy.

Espace Fontvieille

Du 16 au 18 janvier, à 20 h,

Le 19 janvier, à 15 h,

44^{ème} Festival International du Cirque de Monte-Carlo :
spectacles de sélection.

Le 18 janvier, de 15 h à 16 h,

44^{ème} Festival International du Cirque de Monte-Carlo :
« Open Door Circus Show » avec les animaux du cirque et répétitions publiques commentées. Accès libre.

Les 19 et 26 janvier, à 10 h 30,

44^{ème} Festival International du Cirque de Monte-Carlo :
spectacles de deux heures à tarif réduit.

Le 20 janvier, à 19 h,

44^{ème} Festival International du Cirque de Monte-Carlo :
Célébration œcuménique associant, sur la piste du Cirque, des artistes du Festival et les Responsables des Communautés Chrétiennes, des choristes et la Fanfare de la Compagnie des Carabiniers de S.A.S. le Prince.

Le 21 janvier, à 20 h,

44^{ème} Festival International du Cirque de Monte-Carlo :
Soirée de Gala avec remise des Prix.

Les 22 et 25 janvier, à 14 h 30 et à 20 h,

Les 23 et 24 janvier, à 20 h,

Le 26 janvier, à 14 h 30 et à 19 h,

44^{ème} Festival International du Cirque de Monte-Carlo : Show
des vainqueurs.

Les 1^{er} et 2 février,

« New Generation », 9^{ème} compétition de jeunes artistes.

Médiathèque - Sonothèque José Notari

Le 10 janvier, à 19 h,

Concert pop folk avec Richard Andrews et Inabreath.

Médiathèque - Bibliothèque Louis Notari

Le 13 janvier, à 18 h,

Pause écriture animée par Éric Lafitte.

Le 31 janvier, à 19 h,

Avant le Festival Printemps des Arts de Monte-Carlo :
caravane musicale en partenariat avec la Médiathèque de Monaco.

Le Méridien Beach Plaza

Le 11 janvier, à 14 h 30 et à 18 h 30,

Conférences sur le thème « Vivre mieux » : « Préventions esthétiques et santé », « Nutrition, philosophie de vie, psychologie », et « Innovations révolutionnaires », avec Philippe Kestemont, spécialiste de la chirurgie du visage, Virginie Parea, spécialiste en nutrition, Hélène Samak, psychologue-clinicienne, et Laurence Vanin, philosophe-essayiste.

Du 17 au 20 janvier,

Monaco Grand Majestueux Festival 2020 organisé par l'Association Jeunesse Romandie Connexion.

Princess Grace Irish Library

Le 11 janvier, de 19 h 30 à 20 h 30,

Conférence en anglais sur le thème « Fiction and the Dream »
par John Banville, écrivain.

Principauté de Monaco

Les 26 et 27 janvier,

Célébration de la Fête de Sainte-Dévote, Patronne de la
famille Princièrre de la Principauté de Monaco et du Diocèse de Monaco.

Exposition*Musée des Timbres et des Monnaies*

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.

Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

Monaco Modern' Art Galerie

Jusqu'au 28 février, de 11 h à 18 h,

Exposition sur le thème « Est-ce que ce monde est sérieux ? »
par Philippe Pastor.

Terrasses de Fontvieille

Jusqu'au 15 mars,

Collection de Voitures de S.A.S. le Prince de Monaco :
Exposition de voitures de rallye ayant fait la légende du rallye automobile mondial.

Sports*Stade Louis II*

Le 15 janvier, à 21 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Paris Saint-Germain.

Le 20 janvier, à 20 h 30,

44^{ème} Festival International du Cirque de Monte-Carlo :
match amical de football entre l'équipe du Prince Albert II (Les Barbagiuans) et l'équipe Internationale des Artistes du Festival.

Le 25 janvier, à 20 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Strasbourg.

Stade Louis II - Salle omnisports Gaston Médecin

Le 18 janvier, à 18 h 30,
Championnat de basket Jeep ÉLITE : Monaco - Pau-Lacq-Orthez.

Le 1^{er} février, à 18 h 30,
Championnat de basket Jeep ÉLITE : Monaco - Boulazac.

Principauté de Monaco

Du 20 au 26 janvier,
88^{ème} Rallye Automobile Monte-Carlo WRC.

Du 29 janvier au 5 février,
23^{ème} Rallye Monte-Carlo Historique, réservé aux voitures ayant participé aux Rallyes Automobiles Monte-Carlo entre 1911 et 1980.

Du 29 janvier au 1^{er} février,
4^{ème} Rallye Monte-Carlo Classique. Voitures d'exception empruntant le parcours de concentration du Rallye Monte-Carlo Historique.

Baie de Monaco

Jusqu'au 12 janvier,
Monaco Optimist Team Race, organisée par le Yacht Club de Monaco.

Du 16 au 19 janvier,
Monaco Sportboat Winter Series Act III – J/70 & Melges 20, organisée par le Yacht Club de Monaco.

Espace Léo Ferré

Le 11 janvier,
5^{ème} Trophée du Rocher de danse sportive et salsa, organisé par l'Association Monaco Danse Sportive et Monaco Rock & Danses.

*
* ***INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES****GREFFE GÉNÉRAL****EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Adrian CANDAU, Juge au Tribunal de première instance, Juge-commissaire de la cessation des paiements de la SARL BLUELINE TECHNICAL INSTALLATIONS, a arrêté l'état des créances à la somme de QUATRE-VINGT-SEPT MILLE HUIT CENT TRENTE-SEPT EUROS ET VINGT-DEUX CENTIMES (87.837,22 euros).

Monaco, le 7 janvier 2020.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Léa PARIENTI, Juge du Tribunal de première instance, Juge-commissaire de la cessation des paiements de la SAM CAPRA & FILS, a arrêté l'état des créances à la somme de DEUX CENT QUARANTE-SIX MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ EUROS ET TROIS CENTIMES (246.525,03 euros) sous réserve de l'admission provisionnelle et la réclamation du CFM INDOSUEZ WEALTH.

Monaco, le 7 janvier 2020.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Léa PARIENTI, Juge du Tribunal de première instance de la Principauté de Monaco, Juge-commissaire de la cessation des paiements de la SAM CAPRA & FILS, a renvoyé ladite SAM CAPRA & FILS, devant le Tribunal pour être statué sur la solution à donner à la procédure à l'audience du vendredi 7 février 2020.

Monaco, le 7 janvier 2020.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Geneviève VALLAR, Premier juge au Tribunal de première instance, Juge-commissaire de la cessation des paiements de la SARL C'NET, a arrêté l'état des créances à la somme de DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS ET QUARANTE-SIX CENTIMES (269.579,46 euros), sous réserve des admissions des droits non encore liquidés.

Monaco, le 7 janvier 2020.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Geneviève VALLAR, Premier juge du Tribunal de première instance, Juge-commissaire de la cessation des paiements de la SARL C'NET, a renvoyé ladite SARL C'NET devant le Tribunal pour être statué sur la solution à donner à la procédure à l'audience du 7 février 2020.

Monaco, le 7 janvier 2020.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Geneviève VALLAR, Premier Juge au Tribunal de première instance de la Principauté de Monaco, Juge-commissaire de la cessation des paiements de la SARL EQUIPAGE CONSULTANTS, a arrêté l'état des créances à la somme de CINQUANTE-ET-UN MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF EUROS ET SOIXANTE-ET-UN CENTIMES (51.749,61 euros), sous réserve des admissions provisionnelles.

Monaco, le 7 janvier 2020.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mme Geneviève VALLAR, Premier Juge au Tribunal de première instance de la Principauté de Monaco, Juge-commissaire de la cessation des paiements de la SARL EQUIPAGE CONSULTANTS, a renvoyé ladite SARL EQUIPAGE CONSULTANTS, devant le Tribunal pour être statué sur la solution à donner à la procédure à l'audience du vendredi 7 février 2020.

Monaco, le 7 janvier 2020.

Étude de M^e Henry REY
Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

« **Bank Julius Baer (Monaco) S.A.M.** »
(Société Anonyme Monégasque)

**AUGMENTATION DE CAPITAL
MODIFICATION AUX STATUTS**

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2019, les actionnaires de la société anonyme monégasque « Bank Julius Baer (Monaco) S.A.M. », ayant son siège « La Lestra » 12, boulevard des Moulins - 13, avenue de Grande-Bretagne, à Monte-Carlo, ont décidé d'augmenter le capital social de la somme de 85.000.000 euros à celle de 105.000.000 euros par la création de 125.000 actions nouvelles de 160 euros chacune et en conséquence de modifier l'article 6 des statuts.

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 14 novembre 2019.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 16 décembre 2019.

IV.- La déclaration de souscription et de versement d'augmentation de capital a été effectuée par le Conseil d'administration suivant acte reçu par M^e REY, le 16 décembre 2019.

V.- L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2019 dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes de M^e REY, le même jour, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la modification de l'article 6 des statuts de la manière suivante :

« ART. 6.

Capital social

Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQ MILLIONS (105.000.000) euros, divisé en SIX CENT CINQUANTE-SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (656.250) actions de CENT SOIXANTE (160) euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. »

VI.- Une expédition de chacun des actes précités, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'appel et des Tribunaux de Monaco, le 10 janvier 2020.

Monaco, le 10 janvier 2020.

Signé : H. REY.

Étude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

« **FERRANDES & CO** »
(Nouvelle dénomination : « TEMPORA »)
(Société Anonyme Monégasque)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 23 août 2019, les actionnaires de la société anonyme monégasque « FERRANDES & CO », ayant son siège c/o CATS 28, boulevard Princesse

Charlotte à Monte-Carlo, ont décidé de modifier l'article 2 (dénomination) des statuts de la manière suivante :

« ART. 2.

Dénomination

La société est désignée par une dénomination sociale à laquelle peut être incorporé le nom d'un ou plusieurs associés et qui doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société anonyme monégasque » ou des initiales « S.A.M. ».

Tous actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers doivent, en outre, indiquer le capital et le siège social ainsi que le numéro d'immatriculation de la société au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de la Principauté de Monaco.

La société prend la dénomination de « TEMPORA ». ».

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 4 décembre 2019.

III.- Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2019 et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 19 décembre 2019.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'appel et des Tribunaux de Monaco, le 9 janvier 2020.

Monaco, le 10 janvier 2020.

Signé : H. REY.

LOCATION-GÉRANCE

—
Deuxième Insertion
—

La société « S.A.M VINALIA » dont le siège social est situé au 2, rue Colonel Bellando de Castro, 98000 Monte-Carlo, Principauté de Monaco, a donné en location-gérance à la société « RAINBOW WINES S.A.R.L » dont le cogérant est M. Stephen ROBERTS, le fonds de commerce d'exploitation d'un snack-bar sans cuisson sur place, ainsi que la commercialisation de vins et spiritueux, exploité dans le cadre d'un établissement secondaire, sis 19, rue Princesse Caroline, 98000 Monte-Carlo, Principauté de Monaco.

Cette location-gérance a pris effet le 22 novembre 2019 pour une durée de trois ans jusqu'au 22 novembre 2022.

Oppositions s'il y a lieu à adresser au siège de l'activité dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 10 janvier 2020.

GÉRANCE LIBRE

—
Deuxième Insertion
—

Par acte sous seing privé, en date à Monte-Carlo du 30 avril 2019, enregistré à Monaco, le 5 novembre 2019 sous le numéro 167495 Folio Bd 199, Case 14, rédigé sous forme de convention de gérance libre, la société anonyme monégasque Générale d'Hôtellerie, dont le siège social est 38, avenue Princesse Grace à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), a donné, en gérance libre, à Mme Frédérique MONCEAU, épouse de M. Georges MARSAN, demeurant 1, place d'Armes à Monte-Carlo (98000) MONACO et Mme Alexandra PIERI, épouse de M. Éric FISSORE, demeurant 31, boulevard du Larvotto à Monte-Carlo (98000), deux fonds de commerce consistant en :

- Un local sis au niveau -1 de l'Hôtel Monte-Carlo Bay, 40, avenue Princesse Grace à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), compris dans un espace de 105 m² pour les prestations de : coiffure, barbier et la vente de produits s'y rapportant, sous l'enseigne So B.

- Un local sis au niveau -1 de l'Hôtel Monte-Carlo Bay, 40, avenue Princesse Grace à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), compris dans un espace de 55 m² pour les prestations de : soins esthétiques (limités au maquillage, beauté des cheveux), la pose ongulaire et la vente de produits en découlant et à titre accessoire la vente de vêtements et de produits balnéaires, sous l'enseigne Cool B.

Ce, pour une durée de 4 années qui a commencé à courir le 1^{er} avril 2019 et qui expirera le 31 mars 2023. Une caution est prévue.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 10 janvier 2020.

**NEMESIS EXPERTISES
IMMOBILIERES**

**CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 août 2019, enregistré à Monaco le 2 septembre 2019, Folio Bd 152 R, Case 4, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « NEMESIS EXPERTISES IMMOBILIERES ».

Objet : « Toutes opérations d'expertises et d'évaluations de tous biens immobiliers, réalisation d'états des lieux et d'études, analyses, assistances et conseils spécialisés pour le compte de personnes physiques ou morales dans le domaine de l'immobilier.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, à l'exclusion des activités réglementées. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 11, boulevard du Jardin Exotique à Monaco.

Capital : 20.000 euros.

Gérant : M. Roland CHEVALLIER, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 3 janvier 2020.

Monaco, le 10 janvier 2020.

**APPORT D'ÉLÉMENTS DE FONDS DE
COMMERCE**

Première Insertion

Aux termes d'un acte du 23 août 2019, contenant l'établissement des statuts de la société à responsabilité limitée « NEMESIS EXPERTISES IMMOBILIERES »,

M. Roland CHEVALLIER a fait apport à ladite société des éléments du fonds de commerce qu'il exploite à Monaco, au 11, boulevard du Jardin Exotique.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion, au siège du fonds.

Monaco, le 10 janvier 2020.

OR PLACEMENT SARL

**CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 mai 2019, enregistré à Monaco le 28 mai 2019, Folio Bd 90 R, Case 1, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « OR PLACEMENT SARL ».

Objet : « La société a pour objet en Principauté de Monaco et à l'étranger :

L'achat, la vente, et l'échange de métaux précieux bruts ou travaillés, ainsi que de pièces de monnaie modernes, anciennes et de collection.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter à l'objet social ci-dessus, ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement. ».

Durée : 99 ans, à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et de l'Industrie.

Siège : 22, boulevard de France à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : M. Jean-Louis GARCIN, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 31 décembre 2019.

Monaco, le 10 janvier 2020.

PAYBACK

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date du 17 juin 2019, enregistré à Monaco le 25 juin 2019, Folio Bd 45 V, Case 3, et du 16 octobre 2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « PAYBACK ».

Objet : « La société a pour objet :

La gestion de toutes opérations de détaxe ; dans ce cadre, l'étude, l'aide et l'assistance dans toutes démarches administratives de détaxe ainsi que le développement de solutions informatiques s'y rapportant.

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'activité principale. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 6, lacets Saint-Léon à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : M. Reza MOTASHERAEE, gérant associé.

Un exemplaire des actes précités a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 3 janvier 2020.

Monaco, le 10 janvier 2020.

HEMINWAY & CIE

Société en Commandite Simple
au capital de 20.000 euros

Siège social : 6, quai Antoine 1^{er} - Monaco

TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 14 novembre 2019, les associés ont décidé la

transformation de la société en commandite simple « HEMINWAY & CIE » en société à responsabilité limitée « MONACO STAR EVENTS », le changement de dénomination sociale et la modification des statuts.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 30 décembre 2019.

Monaco, le 10 janvier 2020.

COBEDESIGN

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 80.000 euros

Siège social : 13, avenue des Papalins - Monaco

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 juin 2019, il a été décidé la modification de l'objet social comme suit :

« Étude, conception et direction artistique de projets de décoration d'intérieur, d'aménagement et restructuration de tous appartements, villas, commerces, magasins, bureaux, hôtels ou bateaux ainsi que l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la coordination de corps de métiers liés à ladite activité, à l'exclusion de toute activité réservée par la loi aux architectes, et, à titre accessoire, achat, vente sans stockage sur place, commission, courtage de tous matériels et mobiliers liés à l'activité. Pour le compte de tiers, toutes études économiques et commerciales en matière d'implantation de locaux commerciaux ; la promotion commerciale y relative, à l'exclusion de toute activité réglementée. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 2 décembre 2019.

Monaco, le 10 janvier 2020.

CREATIVE TELEPHONY MONACO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 11 A, rue Princesse Antoinette - Monaco

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2019, il a été décidé de la modification de l'objet social comme suit :

« En Principauté de Monaco et à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers :

- Toutes prestations de services et conseils en matière de marketing par voie numérique et électronique ;

- L'importation, l'exportation, le négoce, le courtage, l'achat, la vente au détail, exclusivement par des moyens de communication à distance, sans stockage sur place, d'accessoires et notamment de kits hygiène pour animaux domestiques, ainsi que de produits alimentaires et compléments alimentaires ;

- Achat, vente au détail, exclusivement par des moyens de communication à distance et uniquement à l'étranger, d'appareillages électroniques ;

Et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières se rapportant à l'objet social ci-dessus. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 4 décembre 2019.

Monaco, le 10 janvier 2020.

CARTE BLANCH DESIGN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 370.000 euros
Siège social : 7, avenue des Papalins - Monaco

RÉDUCTION DE CAPITAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 5 décembre 2019, enregistrée le 11 décembre 2019, il a été procédé à la réduction du capital social d'une somme de 259.000 euros pour le ramener de 370.000 euros à 111.000 euros.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 2 janvier 2020.

Monaco, le 10 janvier 2020.

ALTHAUS LUXURY YACHTING

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 18.000 euros
Siège social : 4, quai Jean-Charles Rey - Monaco

NOMINATION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une décision unanime en date du 30 juillet 2019, il a été procédé à la nomination de M. Julien SORMONTE en qualité de cogérant pour une durée indéterminée aux côtés de M. Éric ALTHAUS.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite décision a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 janvier 2020.

Monaco, le 10 janvier 2020.

S.A.R.L. BAR EXPRESS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 22, rue Comte Félix Gastaldi - Monaco

NOMINATION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} août 2019, M. Loïc GADRIOT a été nommé cogérant de la société pour une durée indéterminée et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 20 décembre 2019.

Monaco, le 10 janvier 2020.

S.A.R.L. ETIC IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 120.000 euros
 Siège social : 15, boulevard Princesse Charlotte -
 Monaco

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} octobre 2019, il a été pris acte du décès de la cogérante, Mme Danielle MATILE.

L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 janvier 2020.

Monaco, le 10 janvier 2020.

G-YACHTS

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : 9, avenue d'Ostende - Monaco

NOMINATION D'UN COGÉRANT

Aux termes d'un acte portant cession de parts, nomination d'un cogérant, et modification des statuts sous condition suspensive en date du 18 février 2019, il a été procédé à la nomination de M. Dominic SANDELL demeurant 2, rue Honoré Labande à Monaco (98000), aux fonctions de cogérant avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

Le point 10-I-1° « Nomination des gérants » de l'article 10 « Administration et contrôle de la société » des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 3 décembre 2019.

Monaco, le 10 janvier 2020.

INVESTOR MEDIA MONACO

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 90.000 euros
 Siège social : 41, avenue Hector Otto - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 novembre 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social au 4, quai Jean-Charles Rey à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 janvier 2020.

Monaco, le 10 janvier 2020.

LAUREL CANYON AGENCY

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : 7, rue de l'Industrie - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 décembre 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1, rue du Gabian à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 janvier 2020.

Monaco, le 10 janvier 2020.

OUIPHI

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : 41, avenue Hector Otto - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social au 4, quai Jean-Charles Rey à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 janvier 2020.

Monaco, le 10 janvier 2020.

**VISTRA MONACO CORPORATE
SERVICES S.A.M.**

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150.000 euros
Siège social : 5/7, boulevard des Moulins - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2019, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société ;
- de nommer comme liquidateur M. Alexis MADIER avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;
- de fixer le siège de la dissolution chez Gordon S. Blair Law, 7, rue du Gabian à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit conformément à la loi, le 7 janvier 2020.

Monaco, le 10 janvier 2020.

**ZENITH-FOODS, BEVERAGES AND
GIFTWARES S.A.R.L.**

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20.000 euros
Siège social : 25, boulevard Princesse Charlotte -
Monaco

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2019, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2019 ;

- de nommer en qualité de liquidateur Mme Elena REBELLA avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;

- de fixer le siège de la dissolution au domicile du liquidateur 49, rue Grimaldi à Monaco.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 31 décembre 2019.

Monaco, le 10 janvier 2020.

ARTELIA MONACO

Société Anonyme Monégasque
au capital de 160.000 euros

Siège social : 4-6, rue des Lilas - Villa le Dôme -
2^e étage - Lot n° 4 - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social de la société, le 31 janvier 2020 à 11 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur partant suite à la réalisation de la fusion absorption de la société ARTELIA Bâtiment & Industrie par la société ARTELIA ;

- Pouvoir pour formalités.

Le Conseil d'administration.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONÉGASQUES

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 3 janvier 2020
C.F.M. Indosuez Monétaire	08.04.1992	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	280,58 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.970,79 EUR
Monaco International Part Euro	11.03.1994	C.M.G.	C.M.B.	2.707,73 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	6.740,78 USD
Monaco Court-Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.131,42 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.523,17 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.551,72 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.565,19 EUR
Monaco High Dividend Yield	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.208,41 EUR
C.F.M. Indosuez Equilibre FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.442,01 EUR
C.F.M. Indosuez Prudence FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.460,45 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMM)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.295,30 EUR
Capital Long Terme Part P	13.06.2001	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMM)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.490,80 EUR
Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	791,54 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	10.276,43 EUR
C.F.M. Indosuez Actions Multigestion	10.03.2005	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.638,80 EUR
Monaco Court-Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	6.210,31 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.895,42 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.006,43 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.562,63 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.473,92 EUR
Capital Long Terme Part M	18.02.2010	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMM)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	66.316,02 EUR
Capital Long Terme Part I	18.02.2010	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMM)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	693.289,33 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.177,83 EUR
Capital Private Equity	21.01.2013	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMM)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.447,10 USD

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 3 janvier 2020
Capital ISR Green Tech	10.12.2013	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.126,79 EUR
Monaco Horizon Novembre 2021	03.12.2015	C.M.G.	C.M.B.	1.065,96 EUR
Monaction International Part H USD	05.07.2016	C.M.G.	C.M.B.	1.473,72 USD
Capital ISR Green Tech Part I	30.10.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	529.741,48 EUR
Capital ISR Green Tech Part M	30.10.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	52.736,04 EUR
Capital Diversifié Part P	07.12.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.020,47 EUR
Capital Diversifié Part M	07.12.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	51.146,57 EUR
Capital Diversifié Part I	07.12.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	512.701,68 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 2 janvier 2020
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	2.509,74 EUR
C.F.M. Indosuez Environnement Développement Durable	14.01.2003	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	2.226,97 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 7 janvier 2020
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.830.68 EUR



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

